

La Culture et le déconfinement Covid 19

Propositions d'un processus de réouverture des lieux de spectacles, de tournage et de répétitions

Par le Pr François BRICAIRE,
Chef de service honoraire d'infectiologie,
Membre de l'Académie de Médecine

Version du :
30 avril 2020

Avant propos

Je tiens à remercier les professionnels du spectacle qui m'ont aidé par leur expérience des différentes formes de spectacle en me permettant de faire des recommandations qui remplissent évidemment les objectifs sanitaires que je défends tout en restant applicables sur le terrain.

Je remercie aussi Audiens Care, son Président Patrick Bézier et son Directeur Général, Christian Béchon de m'avoir fourni les moyens de la réalisation et du secrétariat du présent rapport.

François BRICAIRE

Objet de ce document



A partir d'une hypothèse d'un début de déconfinement (voir partie I)....



....Proposer des mesures sanitaires générales permettant aux entreprises de spectacles de reprendre leurs activités avec des recommandations différenciées entre spectacles pour les spectateurs selon leurs lieux (partie II)



... Quitte à prévoir des recommandations différenciées entre spectacles pour les artistes et employés en lien avec la médecine du travail (voir partie III)

Par le Pr François BRICAIRE



PÔLE
SANTÉ
BERGÈRE

Partie I : Les hypothèses du déconfinement



Les conditions du déconfinement restent incertaines dans leurs modalités et leur calendrier ...

La réflexion du Gouvernement et des autorités sanitaires est en cours

- > Le confinement a été institué, notamment, pour étaler l'arrivée des patients sévères dans le système de soins. C'est un étalement dans le temps de l'épidémie qui peut contribuer à la réduction de l'épidémie
- > Donc, le déconfinement est une mesure qui va conduire à mélanger une population 1 guérie, une population 2 naïve et une population 3 asymptomatique mais infectée. Si la première ne pose pas de problème, le cœur du déconfinement consiste à gérer la juxtaposition des populations 2 et 3. De là découlent tous les débats sur le testing de masse, la protection de la population naïve, le suivi électronique des éventuels individus contaminants grâce à des calculs sophistiqués sur la répartition des uns et des autres et avec un étalement dans le temps entre population guérie et naïve.
- > Comme toujours en médecine, le critère à prendre en compte est celui du bénéfice par rapport au risque. Le risque n'est pas le même pour les populations selon leur âge et leur conditions médicales. Il serait ainsi logique de déconfiner les jeunes avant les EPHAD, les zones où le virus circule le moins (critère géographique) etc.

Les hypothèses retenues dans ce document comme « période de déconfinement »

- > Les services publics sont rétablis ou en cours de rétablissement avec a minima: réouverture du système scolaire et des transports en commun pour aller au travail
- > Plusieurs personnes, même avec de modalités adaptées, peuvent se réunir dans un même lieu pour une activité non essentielle au système de soins
- > Si ces conditions minimales ne sont pas remplies, il est illusoire de vouloir rouvrir les salles de spectacles.
- > Evidemment, il faudra tenir compte des normes fixées par les Autorités. Ce document se veut un complément spécifique aux spectacles en application des normes générales

Cette incertitude n'empêche pas de réfléchir aux conditions que les opérateurs comme les lieux de spectacles auront à appliquer malgré les spécificités de leur activité...

Tenir compte des règles fixées par le Gouvernement....

- > Evidemment, il faudra tenir compte des normes fixées par les Autorités. Ce document se veut supplémentaire en non en substitution.
- > Les tests sérologiques seront très utiles et, si les Autorités en sont d'accord, les personnes immunisées pourront avoir un accès libre sans condition aux spectacles tant comme spectateur que comme employé
- > Il part de l'idée que l'auto-organisation du monde de la Culture, en concertation avec les Autorités, avec des engagements fermes de la profession, est le meilleur moyen de mettre en œuvre le déconfinement mais aussi de concilier sécurité sanitaire effective et économie.

Les aspects considérés dans ce document

- > La sécurité sanitaire est un tout. Il a été choisi de classer les recommandations en 3 axes de travail
- > Le premier, de loin le plus difficile, concerne les spectateurs. Par leur nombre, par le fait que selon l'intensité ou non du testing, par la promiscuité dans la salle et dans les lieux communs (toilettes, couloirs, buvette bar/comptoir, entrée, file d'attente...), ils forment l'essentiel du sujet.
- > Ensuite, viennent les employés permanents et intermittents (artistes et techniciens notamment), moins nombreux mais dont les lieux de spectacle sont responsables en tant qu'employeur d'un point de vue sanitaire. Certains spectacles vivants supposent une grande proximité entre artistes ce qui est une difficulté importante
- > Enfin, les lieux et salles elles-mêmes et le matériel de spectacle peuvent être un sujet comme, par exemple, les instruments à vent ou à corde dans un orchestre qu'il faudra désinfecter entre deux représentations

Le déconfinement sera donc progressif et pourrait être plus rapide qu'anticipé initialement...

Le présent document envisage un processus de déconfinement lié au niveau de circulation du virus....

- > Au-delà des critères géographiques ou populationnels mentionnés ce dessus et dont le choix est de la responsabilité des Autorités, il est probable que le niveau et la vitesse de déconfinement devrait dépendre de l'intensité ou non de la circulation du virus. A l'heure où sont écrites ces lignes, il semblerait que la diffusion épidémique soit en baisse, traduisant le ralentissement traditionnel de la circulation du virus en fin d'épidémie.
- > Le présent document part de l'idée de 4 niveaux
- > Niveau 3 est le confinement actuel (circulation du virus importante) et le Niveau 0 est le retour à la normale (plus ou très peu de virus circulants), soit à l'état pré-pandémie, niveau qui ne sera pas atteint probablement avant plusieurs mois.
- > Le Niveau 2 est le premier palier de réduction du déconfinement: le virus reste en circulation mais celle-ci baisse. La population naïve reste importante et/ou les dispositifs de protection (tests, masques, ...) restent limités. La priorité est donc d'éviter un rebond épidémique. A ce palier, l'objectif de gestion de l'outil sanitaire et de prévention des cas graves reste prioritaire sur la partie reprise d'activité. Les contraintes restent importantes et sont à appliquer strictement
- > Le Niveau 1 est le dernier palier de réduction du déconfinement. Le virus circule significativement moins. L'épidémie est en voie d'être maîtrisée mais son déclin ne doit pas être ralenti par un déconfinement trop brutal soit par zone ou par populations fragiles. La reprise d'activité peut être plus franche mais doit toujours protéger tout ou partie de la population
- > Le présent document traite surtout des niveaux 1 et 2 définis ci-dessus
- > La population testée comme immunisée pourra avoir un traitement particulier (pas de distanciation, placement libre, entrée et sortie libres ..)
- > Enfin, parce que selon le niveau de circulation du virus est variable par zone, la descente du niveau 3 vers le niveau 0 peut être plus ou moins rapide selon les zones.

Les activités de spectacles doivent faire partie d'un plan de déconfinement de Nation car elles en sont un bien essentiel ...

Les activités de spectacles constituent une activité vitale à la Nation....

- > Evidemment, les activités de spectacles sont moins essentielles au plan quotidien que les transports en commun ou l'alimentation en nourriture ou énergie de la Nation.
- > Il reste qu'elles sont une réponse au besoin essentiel des populations de se cultiver, de s'informer et de se distraire comme l'ont d'ailleurs montré les temps de guerre où les spectacles n'ont pas cessé même dans les villes en ruine
- > Elles font vivre certains territoires, certains lieux par le tourisme qu'elles engendrent
- > Mais, plus que tout, elles sont nécessaires à la joie de vivre de toutes les générations et au lien social.

Les activités de spectacles peuvent faire partie d'un plan de déconfinement si les opérateurs sont prêts à s'engager pour des spectacles garantissant une bonne sécurité sanitaire...

Les opérateurs des activités de spectacles, conscients de leurs responsabilités tant vis-à-vis de leurs publics que vis-à-vis de leurs salariés permanents et intermittents (artistes et techniciens) devraient s'engager individuellement et collectivement,

- > Les opérateurs des activités de spectacles devraient à s'engager à ne reprendre les spectacles que dans les bonnes conditions de sécurité sanitaire.
- > Pour cela, ils devraient individuellement et collectivement appliquer « les bonnes pratiques du déconfinement » au rang desquelles figurent les conditions et recommandations du présent document
- > Hors la mise en place de ces « bonnes pratiques du déconfinement », ils devraient accepter de ne pas ouvrir.

Les opérateurs des activités de spectacles devraient s'engager aussi à un effort de communication vers tous leurs publics et vers leurs salariés permanents et intermittents pour dire qu'aller au spectacle ce serait non seulement autorisé mais aussi possible dans de bonnes conditions de sécurité face au Covid 19

- Les opérateurs des activités de spectacles savent bien que déconfiner ne suffira pas à faire revenir au spectacle tous les publics. Pour cela, il faut rétablir la confiance. Celle-ci reviendra par un effort de pédagogie grand public fait par l'ensemble du monde de la Culture et de ses artistes sur le thème « Aller au spectacle, c'est épanouissant et c'est sûr ».



Partie II :
Les recommandations à envisager pour les
spectateurs et les lieux les recevant



Trois axes de travail et trois principes d'action envers les spectateurs

Trois axes de travail



Protéger et informer le public



Organiser ses parcours pour lui permettre d'assister au spectacle



Aseptiser les lieux de spectacles et les matériels: ventilation et nettoyage

Trois principes généraux



> Le maintien des gestes barrières adoptés aux salles de spectacles, éventuellement gradée selon le niveau de confinement et la disponibilité d'outils barrières (masques, tests, ..)



> Une organisation des spectateurs pour prévenir les risques de contamination des personnes encore naïves



> Un principe médical : le spectacle ne doit pas créer un risque de contamination supérieur à celui accepté par le niveau de confinement/déconfinement

La protection des spectateurs : 4 thèmes d'engagements généraux recommandés aux opérateurs de spectacles

INFORMER

- > Les lieux et salles devront afficher les consignes en vigueur des autorités sanitaires.
- > Les consignes de sécurité sanitaire du lieu seront rappelées avant chaque spectacle.
- > Rappel au public qu'il doit suivre les indications des employés.
- > Créer une charte de bonne pratique de maîtrise du risque de contamination avec son pictogramme largement arboré dans les lieux conformes à cette charte. La priorité est de donner confiance au public pour qu'il revienne au spectacle et il importe que ce public voit et comprenne les efforts faits

DISTANCER

- > distanciation physique fixée selon le niveau (voir ci-dessous) entre spectateurs.
- > Distancer spectateurs et employés (cf. la partie employés).

PROTEGER

- > Ne laisser rentrer que les personnes avec un masque (si c'est bien la norme générale).
- > Port obligatoire.
- > Au besoin, le lieu devra disposer de masques tissus lavables (et lavés après chaque séance).
- > Des processus de ventilation et de nettoyage décontaminant (détergent ou vapeur) devront être mis en place.
- > Des solutions hydroalcooliques devront être disponibles à toutes les entrées du lieu.

ORGANISER

- > Former le personnel aux nouvelles règles sanitaires du lieu de spectacle.
- > Organiser les espaces pour empêcher les regroupements des personnes notamment de foyers différents.
- > Marquage au sol dans les toilettes et leurs accès pour rappeler et, au besoin, contrôler la distanciation applicable

Recommandations générales par niveau de déconfinement

Niveau 2	Niveau 1
 <p>1</p> <p>Distanciation mise à 1,5 mètre</p>	 <p>1</p> <p>Distanciation mise à 1,0 mètre</p>
 <p>2</p> <p>Port obligatoire du masque tissu ou mieux</p>	 <p>2</p> <p>Port d'un masque si recommandé par les autorités sanitaires en fonction notamment des populations à risque</p>
 <p>3</p> <p>Lavage obligatoire des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée</p>	 <p>3</p> <p>Lavage recommandé des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée</p>

DES RECOMMANDATIONS DIFFÉRENTES SELON LES LIEUX DE SPECTACLES

Les lieux clos

- > Il s'agit des salles de spectacle, cinéma, théâtre, concert ...
- > Il peut aussi s'agir des chapiteaux ou autres installations provisoires

Les lieux ouverts

- > Il s'agit des festivals et concerts de plein air
- > Il s'agit aussi des spectacles de rue

Les lieux sans spectateurs

- > Il s'agit des salles de répétition,
- > Il s'agit aussi des lieux de tournage TV et cinéma

La protection des spectateurs: les engagements recommandés aux opérateurs de spectacles en lieux clos

INFORMER LE PUBLIC

- > Application des règles générales d'information sur les mesures prises
- > Pour les lieux où la présence d'un médecin est obligatoire, cette présence sera rappelée.
- > Informer que la sortie doit se faire en bon ordre en respectant les règles de distanciation

DISTANCER

- > distanciation physique fixée selon le niveau (voir ci-dessous) entre spectateurs. Les personnes confinées ensemble pourront être mises cote à cote (par exemple les familles)
- > Distancer spectateurs et employés (cf la partie employés)
- > Emplir le lieu en respectant les règles de distanciation à l'aide de marquages au sol, de personnels pour veiller aux règles
- > Organiser la sortie par rangées ou par tout autre méthode garantissant le respect des règles de distanciation

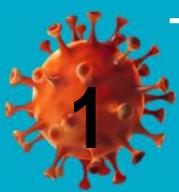
PROTEGER

- > Application des règles générales sur les masques
Port obligatoire
- > Des solutions hydroalcooliques devront être disponibles à toutes les entrées de la salle
- > Règles d'aération; laisser un temps d'aération entre deux séances selon niveau (voir ci-dessous)
- > Aération naturelle entre les séances et si climatisation, filtres à changer régulièrement ou Règles de nettoyage selon niveau (voir ci-dessous).

ORGANISER

- > Former le personnel aux nouvelles règles sanitaires du lieu de spectacle.
- > Pas de zones ou de lieux permettant des regroupements : a) suppression de l'entracte sauf si il est aménagé de telle sorte que la distanciation est constamment respectée, b) suppression des vestiaires ou des bars/buvettes ouvertes. La vente de boissons et de nourriture emballée est possible sur le modèle des supermarchés (vitres, distanciation, ..) ou par distributeur
- > Marquage au sol dans les toilettes et leurs accès pour rappeler et, au besoin, contrôler la distanciation applicable

Recommandations par niveau de déconfinement pour les lieux clos

Niveau 2	Niveau 1
 <p>1 Distanciation mise à 1m au moins ou 2 sièges d'écart entre les spectateurs</p>	 <p>1 Distanciation mise à 1 mètre et un minimum de siège entre les spectateurs</p>
 <p>2 Port obligatoire d'un masque tissu, chirurgical</p>	 <p>2 Port d'un masque si recommandé par les autorités sanitaires en fonction notamment des populations à risque</p>
 <p>3 Aération 15 mn, nettoyage antiviral des portes et des surfaces fréquemment touchées dans les zones de passage entre chaque séance</p>	 <p>3 Aération 10 mn après la séance, nettoyage approfondi une fois par jour</p>

La protection des spectateurs: les engagements recommandés aux opérateurs de spectacles en lieux ouverts

INFORMER

- > Application des règles générales d'information
- > La présence d'un médecin est recommandée.
- > Informer que la sortie doit se faire en bon ordre en respectant les règles de distanciation

DISTANCER

- > Pas de spectacle si les règles de distanciation ne peuvent être remplies constamment
- > Emplir le lieu en respectant les règles de distanciation à l'aide de marquages au sol, de personnels pour veiller aux règles
- > Organiser la sortie par tout autre méthode garantissant le respect des règles de distanciation

PROTEGER

- > N'admettre que les personnes avec un masque (si c'est bien la norme générale). Port obligatoire
- > Au besoin, le lieu devra mettre à disposition des masques tissus lavables et lavés pour admettre le spectateur

ORGANISER

- > Former le personnel aux règles nouvelles du lieu de spectacle
- > Pas de zones ou de lieux permettant des regroupements : suppression des entractes, des vestiaires ou des buvettes ouvertes
- > Marquage au sol dans les toilettes et leurs accès pour rappeler et, au besoin, contrôler la distanciation applicable

Recommandations par niveau de déconfinement pour les lieux ouverts

Niveau 2	Niveau 1
 <p>1 Distanciation mise à 1m</p>	 <p>1 Distanciation mise à 1m</p>
 <p>2 Port obligatoire du masque tissu ou mieux</p>	 <p>2 Port d'un masque si recommandé par les autorités sanitaires en fonction notamment des populations à risque</p>
 <p>3 Nettoyage des zones accueillant le public</p>	 <p>3 Nettoyage simple</p>

La protection des spectateurs : les engagements recommandés pendant les répétitions de spectacles vivant et les tournages

INFORMER

- > Les lieux ou salles devront afficher les consignes en vigueur des autorités sanitaires
- > Les consignes de sécurité sanitaire du lieu seront rappelées avant chaque répétition/tournage

DISTANCER

- > distanciation physique fixée selon le niveau (voir ci-dessous) entre artistes et techniciens
- > Distancer les artistes grâce à une mise en scène adaptée. Pour les tournages ou répétitions où on ne peut distancer les artistes par une mise en scène adaptée, des mesures supplémentaires devront être prises telles que: prise de température quotidienne, et tests sérologiques

PROTEGER

- > Ne laisser rentrer que les personnes avec un masque (si c'est bien la norme générale). Port obligatoire
- > Des solutions hydroalcooliques devront être disponibles à toutes les entrées du lieu
- > Si le lieu est clos, appliquer les règles de ventilation/nettoyage des lieux clos
- > Nettoyer le matériel chaque jour sur les parties utilisées par contact humain

ORGANISER

- > Former le personnel aux règles nouvelles du lieu de spectacle
- > Pas de zones ou de lieux permettant des regroupements : adaptation des zones, des vestiaires ou des zones de restauration
- > Marquage au sol dans les toilettes et leurs accès pour rappeler et, au besoin, contrôler la distanciation applicable

Recommandations par niveau de déconfinement pour les lieux sans spectateurs

Niveau 2	Niveau 1
 <p>1 Distanciation mise à 1m au moins</p>	 <p>1 Distanciation mise à 1m</p>
 <p>2 Port obligatoire du masque tissu ou mieux</p>	 <p>2 Port d'un masque si recommandé par les autorités sanitaires en fonction notamment des populations à risque</p>
 <p>3 Aération 15 mn, nettoyage anti viral des portes et des zones de passage entre chaque séance de tournage ou de répétition</p>	 <p>3 Aération 10 mn après la séance, nettoyage approfondi une fois par jour sur le lieu de tournage ou de répétition</p>

Par le Pr François BRICAIRE



PÔLE
SANTÉ
BERGÈRE



Partie III :
Recommandations sur les employés des
organisateureurs de spectacles



La protection des employés : 3 thèmes d'engagements généraux recommandés aux opérateurs de spectacles

PROTEGER LES PERSONNES

- > Former le personnel aux nouvelles règles d'exploitation du lieu,
- > Désigner un Référent Sécurité Sanitaire chargé d'expliquer, faire appliquer et surveiller l'application de ces nouvelles règles de prévention Covid 19 et des gestes barrières
- > Doter le personnel de masques pour ceux en contact avec le public
- > Utiliser le personnel immunisé en priorité pour le contact avec le public
- > Appliquer strictement la hiérarchie des protections: d'abord la distanciation, si elle n'est pas possible, masque filtrant obligatoire et permanent, lavages des mains fréquents. Et, pour les rares cas sur scène où ni la distanciation ni le masque ne sont possibles, surveillance renforcée des acteurs avant la situation scénique: contrôle de l'absence de symptômes, tests si possible y compris de température, accord des acteurs

ADAPTER LES LIEUX

- > Adapter vestiaires, coulisses et autre lieux de travail non ouverts au public aux règles de distanciation physique par tout moyen: marquage au sol, séparation des flux de circulation des employés
- > Adapter la mise en scène des spectacles pour protéger les acteurs (artistes sur scène, orchestre, ..) pour respecter au mieux les gestes barrières, au besoin avec masques là où c'est possible (personnels techniques)
- > Equiper les guichets de vitres plexiglas
- > Eviter les regroupements (restauration, déplacements de troupes, ...)

NETTOYER

- > Nettoyage anti-viral de la salle avec un périodicité dépendante du niveau,
- > Nettoyage du matériel technique en contact avec les personnels ou le public à chaque séance
- > Précaution particulière pour les instruments susceptibles de projeter des gouttes d'eau (ex: instruments à vents, matériels à effets de nuage ou à mousse, ..) qui devront être soigneusement nettoyés avant et après chaque utilisation
- > Ventiler au maximum les salles entre deux utilisations

Un exemple d'application des règles ci dessus: les engagements recommandés pour un opéra

ETRE PRAGMATIQUE

- > L'application des règles générales doivent être pragmatiques selon la salle, le spectacle et ses acteurs
- > Pour proportionner la réponse de protection à une situation donnée, penser au principe général que, après mesure de protection, la situation ne doit pas présenter plus de risque que ceux pris dans les transports ou en milieu scolaire
- > La distanciation est une mesure centrale. Quant elle n'est pas possible, des mesures complémentaires sont nécessaires pour réduire le risque tel le port permanent de masque filtrant

LES ACTEURS

- > Adapter au mieux la mise en scène (voir ci-dessus) pour distancer les acteurs sur scène
- > Quand ce n'est pas possible, prendre des mesures complémentaires: détection avant la représentation : a) test sérologique d'immunité avant b) contrôle de température e jour et tournage , c) test PCR si symptômes
- >

LA TECHNIQUE

- > Maquillage: la maquilleuse porte un masque, pinceaux à laver entre maquillés
- > Habilleuse, techniciens: principe du masque permanent si la distanciation n'est pas possible
- > Règles d'aération et de nettoyage (voir ci-dessous)

LE VENT, LES CORDES

- > L'orchestre est un sujet difficile: nombreux musiciens dans un espace confiné.
- > Il faut néanmoins distancer donc éloigner les musiciens d'au moins un mètre entre eux
- > Privilégier la séparation des musiciens à vent entre eux et par rapport à ceux à cordes qui peuvent porter des masques,
- > Pour la protection autour du musicien à vent, mettre, si possible une ventilation à flux laminaire descendants pour plaquer au sol le plus rapidement les aérosols ou isoler les musiciens à vents derrière des panneaux transparents au son et à la lumière
- > Réduire les risques par un nettoyage fréquent des instruments, notamment à vent

Recommandations par niveau de déconfinement

Niveau 2	Niveau 1
 <p>1 Distanciation mise à 1 mètre au moins</p>	 <p>1 Distanciation mise à 1 mètre</p>
 <p>2 Port obligatoire de masque tissu ou mieux</p>	 <p>2 Port d'un masque si recommandé par les autorités sanitaires en fonction notamment des populations à risque</p>
 <p>3 Nettoyage après chaque séance</p>	 <p>3 Nettoyage une fois par jour</p>

EN CONCLUSION



S'engager concrètement en opérationnellement pour rendre les spectacles déconfinés les plus sûrs possibles au plan sanitaire tant pour les publics que pour les salariés permanents et intermittents



....Pour convaincre le public de revenir aux spectacles sans crainte....



....Pour rassurer les salariés permanents et intermittents sur les conditions sanitaires de reprise de l'activité....



... Et faire que le spectacle ne soit que culture et plaisir !

TELLE DOIT ETRE NOTRE AMBITION COMMUNE

ATTENTION COVID-19

RESTEZ PRUDENTS

Pr François BRICAIRE

MAINTENIR LES GESTES BARRIÈRES

Recommandations pour les spectateurs



Respecter les distances de sécurité selon le niveau de déconfinement



Port du masque selon le niveau de déconfinement



Ne pas admettre dans la salle des personnes avec des symptômes de fièvre, toux, et mal de tête

Recommandations pour les employés de spectacles



Bien se laver les mains



Port du masque selon le niveau de confinement, Port de visière quand le masque est trop difficile pour des raisons de durée ou d'activité



Ne pas admettre au travail des personnes avec des symptômes de fièvre, toux, et mal de tête

Recommandations pour les lieux de spectacles



Ventiler au maximum le lieu pour limiter les contaminations aériennes



Aseptiser au mieux le lieu ou la salle entre en deux représentations

ANNEXE

Créé à l'initiative de Patrick Bézier, Président de Audiens Care Services, le groupe de travail autour du Pr François Bricaire, membre de l'Académie de Médecine a été animé par Christian Béchon, Directeur général d'Audiens Care Services.

Listes personnes auditionnées

Martin Ajdari, Directeur général adjoint de l'Opéra National de Paris

Myriam Coplo, Directrice de l'expérience spectateur de l'Opéra National de Paris

Valentine Kasbi Benassouli, Médecin du travail de l'Opéra National de Paris

Jörn Tews, Administrateur des Formations musicales de l'Opéra National de Paris

Mathieu Vivant, Administrateur de la Danse de l'Opéra National de Paris

Bertrand Thamin, Président du Syndicat National du Théâtre Privé, Vice Président d'Audiens Sommitale

Gilles Sallé, PDG de AMP Visual TV

Frédéric Lacroix, Directeur du Pôle Flux et Documentaires France Télévisions

ANNEXE

Listes personnes auditionnées

Malika Séguineau, Directrice générale du PRODISS

Aurélien Binder, Directeur de Fimalac Entertainment

Pascal Viot, expert festivals

Nicolas Droin, Directeur général de l'Orchestre de chambre de Paris

Sébastien Justine, Directeur Les Forces Musicales

Gaëlle Le Dantec, Secrétaire générale Les Forces Musicales

Claire Hébert, Directrice générale adjointe de l'Opéra de Lyon

Fabienne Voisin, Directrice générale de l'Orchestre de l'Île de France

Jean-Marc Bador, Délégué général de l'Orchestre Philharmonique de Radio-France

Docteur Thierry Boulanger

Claire Guillemain, Directrice du Cmb et le Docteur Claude David Markus

ANNEXE

Listes personnes auditionnées

Leslie Thomas, Secrétaire générale du CNC - Centre National du Cinéma et de l'image animée

Didier Huck, Directeur des relations institutionnelles et RSE de la société Technicolor Mikros Image et Président de la FICAM - Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia

Valérie Lépine, Déléguée générale de l'UPC - Union des Producteurs de Cinéma

Didier Carton, CCHSCT Cinéma

Marie-Christine Tran , Médecin du travail et Amandine Dupont, Préventrice du CMB

Pascal Papazian, Vice Président du Camulc, Syndicat professionnel Cabarets, Music Halls et lieux de créations, Directeur de cabaret

Olivier Villalon, Directeur général du Moulin Rouge

Laurence Raoul, Directrice du Syndicat National des Scènes Publiques

Vanessa Mestre, Directrice Adjointe du théâtre Paul Eluard Choisy le Roy

Sébastien Catry, Directeur technique théâtre Antoine Vitez Aix en Provence

ANNEXE

Listes personnes auditionnées

Pour la Fesac - Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma :

Audrey Ellouk Barda, Secrétaire générale de la Fesac

Philippe Chapelon, Délégué général du SNES - Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles et Président de la Caisse des Congés spectacles

Gaëlle Le Dantec, Secrétaire générale Les Forces Musicales

Aurélie Foucher, Déléguée générale du Profédim - Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique et Présidente du Cmb

Isabelle Gentilhomme, Déléguée générale du SNDTP - Syndicat National du théâtre Privé

Vincent Gisbert, Délégué général du SPECT - Syndicat des Producteurs et Créateurs de Programmes Audiovisuels

Philippe Grimm, Directeur adjoint du Syndéac - Syndicat National des Entreprises artistiques et culturelles

Muriel Guidoni, Déléguée générale d'Acces - Association des Chaînes Conventionnées Editrices de Services

Jean-Claude Luciani, Délégué générale du SMSP - Syndicat des Médias de Service Public

Edouard Mauriat, Membre du Bureau du SPI - Syndicat des Producteurs Indépendants

Vincent Moisselin, Directeur du Syndéac - Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles

Malika Séguineau, Directrice générale du Prodiss - Syndicat National du Spectacle Musical et de Variété

Stanislas Surun, Vice Président du Synpase - Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel Scénique et Évènementiel

ANNEXE

Listes personnes auditionnées

Le rapport initial a été établi dans des délais très courts et chaque version s'enrichit au fil de l'eau des nouvelles auditions de certaines autres branches concernées et des organisations syndicales. La profession est appelée à s'emparer du dossier pour compléter le présent document qui sera communiqué aux personnes auditionnées et aux autorités compétentes.